

## **1. OBJET**

---

La SAS LUMO édite et commercialise l'application logicielle « Lumo » d'automatisation des calculs de coûts, salaires, et indemnités liés à la rupture ou à l'exécution d'un contrat de travail (ci-après « l'Application »).

L'Application est destinée aux professionnels exerçant en droit du travail, et a pour objectif de les assister dans le traitement des dossiers de leurs clients.

L'Application est disponible sous la forme d'une application web et mobile.

L'Avocat peut, s'il le juge nécessaire, ouvrir l'accès à certains modules de l'Application à son client, afin qu'il puisse directement renseigner certaines données du dossier. Le client devient alors « Utilisateur » de l'Application. Cet accès est gratuit, mais limité et obéit à certaines règles d'utilisation.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation ont ainsi pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles l'Utilisateur peut utiliser l'Application, ainsi que ses droits et obligations dans le cadre de cette utilisation.

## **2. DEFINITIONS**

---

Dans le cadre des Conditions Générales d'Utilisation, les termes suivants seront définis comme suit :

- **Abonnement:** souscription d'un droit d'utilisation du Service par le Cabinet lui assurant l'accès à l'Application et son utilisation ,
- **Application** : application logicielle « Lumo » accessible sous forme d'une application web (ou mobile) éditée par LUMO, et mise à disposition de l'Utilisateur par le Cabinet.
- **Assistance:** services d'aide à l'utilisation de l'Application fournis par LUMO à l'Utilisateur ;
- **Cabinet** : la personne physique ou morale, exerçant la profession d'avocat, notaire ou expert-comptable, et ayant souscrit un Abonnement; en charge du Dossier de l'Utilisateur,
- **Donnée Personnelle** : donnée identifiant, directement ou indirectement une personne physique au sens du RGPD et de la loi Informatique et Libertés.
- **Données:** Données de l'Utilisateur, nécessaires au traitement du Dossier, et traitées par l'Application ;
- **Dossier Partagé** : partie du Dossier à laquelle le Cabinet a donné accès à l'Utilisateur ;
- **Dossier** : dossier numérique, ouvert par le Cabinet dans l'Application au nom de l'Utilisateur, et dans lequel sont renseignées les Données de l'Utilisateur aux fins de traitement par l'Application; et de la défense de ses intérêts,
- **LUMO** : la société LUMO, société par actions simplifiée au capital social de 10000 €, dont le siège social est situé au 19 Boulevard Gambetta 38000 GRENOBLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 932 871 049.
- **Résultat** : tout résultat généré par l'Application, suite au traitement des Données d'un Dossier, tel que : calcul, simulation, estimation, rédaction de contenus textuels, etc. ; et destiné à aider le Cabinet dans le traitement du Dossier.
- **Service:** service consistant en la mise à disposition des fonctionnalités de l'Application, via le réseau Internet, et sans installation physique de l'Application sur le terminal fixe ou mobile de l'Utilisateur;

- **Site** : le site Internet public lumo.legal, exploité par LUMO.
- **Utilisateur**: client du Cabinet, dont les Données sont traitées par l'Application, et auquel le Cabinet peut donner des droits d'accès au Dossier ;

### **3. ACCEPTATION ET REVISION DES CONDITIONS GENERALES**

---

Toute utilisation du Service implique l'acceptation pleine et entière par l'Utilisateur des présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU) avant d'accéder à l'Application.

LUMO se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGU. Le cas échéant, l'Utilisateur sera invité à valider la nouvelle version des CGU avant d'accéder à son Dossier Partagé.

### **4. ACCES AU DOSSIER PARTAGE**

---

#### **4.1. Création de l'accès**

Le Cabinet décide seul, et à sa discrétion, de créer un Dossier Partagé pour l'Utilisateur ; ainsi que du type de Données auquel il souhaite lui donner accès. L'Utilisateur ne peut exiger de LUMO, qui n'est qu'un prestataire de services du Cabinet, un accès aux Données du Dossier qu'il a confié au Cabinet. Toute demande d'accès aux Données du Dossier renseignées dans l'Application doit être effectuée auprès du Cabinet, et dans le respect des règles applicables à la profession d'avocat, ou sur tout autre fondement juridique.

De la même façon, le traitement et le partage des Données par l'Application n'étant qu'une faculté ouverte au Cabinet, l'Utilisateur ne peut exiger du Cabinet qu'il utilise l'Application, ou qu'il crée un Dossier Partagé, dans le cadre de la défense de ses intérêts.

#### **4.2. Modalités techniques d'accès**

L'Application est accessible depuis un navigateur Internet, sans installation quelconque d'un applicatif dans l'infrastructure informatique de l'Utilisateur.

Afin d'accéder au Dossier Partagé, l'Utilisateur doit cliquer sur l'onglet « Connexion » dans l'Application : un lien de connexion sécurisé lui sera adressé sur l'adresse email associée au compte du Cabinet, lui permettant de se connecter au compte et d'utiliser le Service.

L'adresse email de l'Utilisateur étant l'identifiant exclusif d'accès au Service, l'Utilisateur déclare et garantit que cette adresse est sous son contrôle exclusif, et s'engage à ce que la messagerie associée à cette adresse soit suffisamment sécurisée (par exemple par double authentification ou tout autre moyen conforme à l'état de l'art), afin de prévenir et minimiser les risques d'accès frauduleux ou non autorisé au Service. Toute utilisation de l'adresse email associée à un Utilisateur est réputée de manière irréfragable constituer une utilisation du Service par l'Utilisateur, et engage la responsabilité de celui-ci. Dès lors, LUMO ne saurait en aucun cas être responsable de l'utilisation détournée ou non autorisée de l'adresse email de connexion au Service, et d'un accès illicite ou non autorisé au Dossier Partagé par un tiers, et résultant d'un défaut de sécurisation de l'adresse de messagerie de l'Utilisateur, ou d'un partage volontaire ou de la divulgation de son lien de connexion.

L'utilisation du Service nécessite l'accès à un réseau de télécommunications et l'utilisation d'un navigateur Internet compatible, comme indiqué sur le Site.

### **5. UTILISATION DU DOSSIER PARTAGE**

---

#### **5.1. Fourniture de Données par l'Utilisateur**

En accédant au Dossier Partagé, l'Utilisateur peut fournir au Cabinet toutes Données, notamment chiffrées, utiles au traitement de son Dossier, et au calcul automatisé de certaines demandes, telles que : rappels de salaire, congés payés, indemnités de préavis ou de licenciement, etc.

L'Utilisateur s'engage à ne renseigner sur le Dossier Partagé que des données exactes, fiables et sincères, sur sa situation personnelle, et à fournir au Cabinet (par tout moyen) les justificatifs qui pourraient lui être demandés sur les informations fournies via l'Application. L'Utilisateur s'efforcera également de fournir des Données exhaustives sur le sujet faisant l'objet du partage (ex : emploi du temps, bulletins de salaire...), afin que les Données puissent être traitées de façon efficace et fournir des Résultats fiables et complets.

Certaines Données étant purement déclaratives, et ne pouvant être vérifiées par le Cabinet, la fourniture de Données erronées est susceptible d'avoir un impact négatif sur le traitement du Dossier, et son issue amiable ou judiciaire.

L'Utilisateur s'engage à ne renseigner que des Données pertinentes, à savoir les Données sollicitées par le Cabinet et veillera, sauf si le traitement du Dossier l'exige, à ne pas fournir dans le Dossier Partagé de Données « sensibles » au sens de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 (loi Informatique et Libertés), à savoir notamment des données de santé, ou relatives à son appartenance religieuse ou syndicale.

En outre, l'Utilisateur s'interdit de renseigner, charger ou divulguer, via le Dossier Partagé, des Données à caractère manifestement illicites, telles que, sans limitation : toute Donnée manifestement diffamatoire ou dénigrante, toute Donnée portant atteinte à un droit de propriété intellectuelle, relevant de l'apologie des crimes contre l'humanité, de la provocation à la commission d'actes de terrorisme et de leur apologie, de l'incitation à la haine raciale, à la haine à l'égard de personnes à raison de leur sexe, de leur orientation ou identité sexuelle ou de leur handicap ainsi que de la pornographie enfantine, de l'incitation à la violence, notamment l'incitation aux violences faites aux femmes, ainsi que des atteintes à la dignité humaine.

S'il constate l'existence de tels contenus manifestement illicites, LUMO en informera sans délai le Cabinet, afin qu'il procède à leur retrait et suspende les droits d'accès de l'Utilisateur. En cas d'inaction du Cabinet, LUMO se réserve la faculté, afin de préserver sa responsabilité, de (i) supprimer le contenu illicite, et (ii) d'interrompre l'accès de l'Utilisateur au Dossier Partagé, sans préjudice des dommages et intérêts auxquels LUMO pourrait prétendre.

## **5.2. Accès limité et temporaire**

L'Utilisateur n'aura qu'un accès limité au Dossier, le Cabinet étant seul juge de la nature et du type de Données auxquelles l'Utilisateur peut avoir accès.

Par défaut, l'Utilisateur ne peut exporter les Données du Dossier Partagé, et n'a qu'un accès limité en écriture et en visualisation sur les Données partagées. L'Utilisateur est également invité à ne pas partager à des tiers les Résultats pouvant être fournis par l'Application, et à les conserver strictement confidentiels, afin de favoriser un traitement efficace de son Dossier par le Cabinet.

L'accès au Dossier Partagé a pour finalité d'aider le Cabinet dans le traitement des informations chiffrées du Dossier, et dans l'élaboration de sa stratégie de défense. Dès lors, le Cabinet pourra clore l'accès au Dossier Partagé à tout moment, en particulier s'il estime avoir reçu des Données suffisantes de la part de l'Utilisateur, ou s'il constate une violation des présentes Conditions Générales d'Utilisation par l'Utilisateur.

## **6. DISPONIBILITE DU SERVICE**

---

LUMO fera ses meilleurs efforts, dans le cadre d'une obligation de moyens, pour assurer une disponibilité du Service 7/7 , 24/24.

Toutefois, LUMO ne peut s'engager sur un taux de disponibilité du Service, compte tenu notamment des aléas inhérents à la fourniture d'une solution logicielle en mode distant (SaaS), et en particulier des aléas techniques pouvant affecter le réseau Internet et entraîner des ralentissements ou des indisponibilités rendant la connexion impossible.

L'Utilisateur reconnaît que cet engagement de moyens est justifié par le caractère gratuit du Service, et par les moyens de substitution à sa disposition (email, services de partage en ligne...) pour fournir au Cabinet les Données nécessaires au traitement de son Dossier.

En outre, LUMO se réserve la possibilité de suspendre l'accessibilité au Service pour d'éventuelles interventions de maintenance préventive ou corrective sur l'Application.

Par ailleurs, en cas de faille de sécurité constatée par LUMO, de nature à compromettre gravement la sécurité de l'Application, ou des Données des Utilisateurs, LUMO pourra procéder, sans préavis, à une interruption momentanée du Service afin de remédier à la faille de sécurité.

## **7. ASSISTANCE UTILISATEUR**

---

LUMO fournit un service d'Assistance technique aux Utilisateurs, en cas de difficulté d'utilisation du Service.

Les demandes d'Assistance doivent être envoyées exclusivement par email à l'adresse indiquée dans l'Application. LUMO y répondra dans les meilleurs délais (par mail ou téléphone).

En cas de bug applicatif, LUMO procédera au déploiement de mises à jour correctives, qui pourront entraîner une indisponibilité temporaire du Service.

## **8. DONNEES DE L'UTILISATEUR**

---

### **8.1. Propriété des Données**

Toutes les Données renseignées par l'Utilisateur dans le Dossier Partagé restent sa propriété, l'Utilisateur donnant au Cabinet un droit d'usage de ces Données aux fins exclusives de traitement de son Dossier.

### **8.2. Confidentialité des Données**

En application de l'article 66-5 la loi du 31 décembre 1971, toutes les correspondances adressées à l'avocat par son client et, d'une façon générale, toutes les pièces du dossier sont couvertes par le secret professionnel.

Par conséquent, les Données renseignées par l'Utilisateur dans le Dossier Partagé sont couvertes par le secret professionnel, et ne peuvent être divulguées à aucun tiers, sauf dans les cas très limités prévus par la loi.

Pour sa part, en tant que fournisseur du Service, LUMO s'interdit de divulguer ces Données, ou d'en communiquer le contenu à tout tiers, sauf sur injonction d'une autorité judiciaire ou administrative.

Par ailleurs, conformément à ses règles déontologiques, l'avocat en charge du dossier peut partager ces Données aux autres membres de son Cabinet ou à des tiers soumis au secret professionnel, tels que : avocat associé ou collaborateur, expert-comptable ou commissaire aux comptes, notaires, commissaires de justice...

De même, le Cabinet peut partager ces Données à d'autres membres salariés de son personnel (tel que juriste ou assistant), ou à des tiers (ex : experts judiciaires), à la condition que ceux-ci soient soumis à une stricte obligation de confidentialité.

Ces communications de Données seront réalisées aux fins exclusives de traitement du Dossier.

### **8.3. Sauvegarde des Données**

LUMO procède à la sauvegarde des Données de l'Application (en ce inclus celles du Dossier Partagé) selon les modalités suivantes :

- Sauvegarde quotidienne : durée de rétention : 1 mois
- Sauvegarde hebdomadaire ; durée de rétention : 3 mois
- Sauvegarde annuelle ; durée de rétention : 3 ans
- Copie des sauvegarde sur site distant à 10km du datacenter primaire
- Backup offline hebdomadaire

### **8.4. Sécurité des accès à l'Application**

LUMO s'engage à mettre en œuvre tout moyen technique raisonnable, conforme à l'état de l'art, pour maintenir l'intégrité, la sécurité, et la confidentialité des Données, et pour prévenir toute tentative d'intrusion, de piratage ou de destruction des Données hébergées par l'Application.

Par ailleurs, en fonction de la nature des Données, notamment personnelles, de leur sensibilité, et des risques pour les personnes physiques concernées en cas de violation des Données, LUMO pourra mettre en œuvre, sur instructions du Cabinet, des mesures supplémentaires de sécurité des Données, et en particulier si les Données peuvent être qualifiées de données de santé. Ces mesures pourront inclure un chiffrement des Données, leur pseudonymisation, ou encore des audits réguliers de la disponibilité et de la sécurité des Données.

### **8.5. Données à caractère personnel**

Les Données fournies par l'Utilisateur dans le cadre de l'utilisation du Service sont susceptibles d'être qualifiées de « données à caractère personnel » au sens de la réglementation applicable, dès lors qu'elles permettent d'identifier directement ou indirectement la personne de l'Utilisateur.

Dans le cadre de la mission qui lui est confiée par l'Utilisateur, le Cabinet a seul la qualité de responsable du traitement des Données Personnelles de l'Utilisateur, y compris celles qui seraient collectées ou traitées par l'Application. LUMO n'a que la qualité de « sous-traitant » de ces données en sa qualité d'hébergeur de l'Application et de prestataire de Support.

Les droits et obligations de LUMO vis-à-vis du Cabinet, en sa qualité de sous-traitant, sont explicitées dans les Conditions Générales de Service.

Pour sa part, il appartient au Cabinet d'informer l'Utilisateur des conditions dans lesquelles seront traitées ses Données (y compris celles fournies via l'Application) dans le cadre du traitement de son Dossier.

En ce qui concerne les Données spécifiquement traitées par l'Application, les dispositions de l'Annexe 1 s'appliquent.

## **9. RESULTATS FOURNIS PAR L'APPLICATION**

---

L'Application n'est qu'un outil d'aide à la décision, destiné à des clients professionnels et avisés, membres de la profession d'avocat. L'Application ne fournit que des Résultats chiffrés, sur la base des Données renseignées dans le Dossier Partagé par l'Utilisateur, qui ne sont pas vérifiées par LUMO, et des règles de droit applicables (sous réserve des évolutions récentes, prises en compte dans les meilleurs délais).

Les Résultats peuvent être issus d'un traitement de données algorithmique (codé dans l'Application) ou basés sur un système d'intelligence artificielle, reposant sur des modèles probabilistes. Les fonctionnalités basées sur des modèles d'IA sont susceptibles de générer des erreurs, et c'est pourquoi

le Cabinet a le devoir de vérifier ces Résultats avant toute exploitation dans le cadre du Dossier de l'Utilisateur .

Par ailleurs, les Résultats fournis sont susceptibles d'interprétation, et ne peuvent être exploités « tels quels » par l'Utilisateur, qui ne dispose pas de l'expertise ni des compétences nécessaires pour leur exploitation dans le cadre du Dossier.

L'Application ne fournit en aucune manière un quelconque conseil personnalisé dans la stratégie contentieuse ou le traitement du dossier de l'Utilisateur. Son utilisation par l'Utilisateur (ou le Cabinet) ne saurait se substituer aux compétences et à l'expertise du Cabinet en la matière. Le traitement du Dossier reste, en toutes hypothèses, sous la maîtrise intellectuelle du Cabinet, étant précisé que les règles déontologiques applicables à la profession d'avocat font obstacle à ce que celui-ci délègue la stratégie de défense, ou l'intégralité de la rédaction des actes à un outil d'intelligence artificielle.

## **10. DROIT APPLICABLE**

---

De convention expresse entre les Parties, les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont soumises au droit français.

## **11. REGLEMENT DES LITIGES**

---

Le Service étant mis à disposition de l'Utilisateur par le Cabinet, tout litige portant sur son utilisation, et notamment les modalités d'accès ou d'utilisation des Données partagées par l'Utilisateur devra être traité entre l'Utilisateur et le Cabinet, conformément aux règles légales ou conventionnelles applicables.

En cas de litige mettant en cause les modalités de fourniture du Service, et relatif à l'interprétation, l'exécution, ou la validité des présentes Conditions Générales d'Utilisation, l'Utilisateur est invité à contacter LUMO à l'adresse suivante [contact@lumo.legal](mailto:contact@lumo.legal) en vue d'un règlement amiable.

A défaut de règlement amiable dans le délai d'un mois à compter de la notification du différend, l'Utilisateur pourra saisir le Centre de Médiation de la Consommation des Conciliateurs de Justice :

- Soit en remplissant le formulaire de demande sur leur site : <https://www.cm2c.net/comment-nous-saisir.php>
- Soit par mail, à : [declarer-un-litige@cm2c.net](mailto:declarer-un-litige@cm2c.net)
- Soit par courrier, à l'adresse suivante : 49 Rue de Ponthieu, 75008 Paris

La médiation suspend les délais d'action procéduraux.

**ANNEXE 1- INFORMATION DES UTILISATEURS**  
**SUR LE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES**

---

**La présente Annexe vise à informer l'Utilisateur des conditions dans lesquelles ses Données à caractère personnel sont traitées par le Cabinet dans l'Application.**

**1. RESPONSABILITÉ DES PARTIES**

---

En vertu des articles 3.1 et 28 du RGPD, le Cabinet doit être considéré comme responsable de traitement des Données Personnelles des Utilisateurs, et LUMO doit être considéré comme sous-traitant de ces Données, dont il assure le traitement applicatif, et l'hébergement.

LUMO ne sera tenue responsable, en sa qualité de sous-traitant, que des obligations spécifiquement mises à sa charge par les Conditions Générales de Service, ou par la réglementation en vigueur sur le respect et la protection des données à caractère personnel; ou encore s'il a agi en dehors des instructions précises du Cabinet.

**2. FINALITÉS DU TRAITEMENT**

---

Le Cabinet traitera les Données des Utilisateurs exclusivement pour les finalités suivantes :

- Calculs de couts, demandes, indemnités, dans une optique d'aide au traitement juridique du Dossier, et de définition des demandes
- Vérification des sources des textes applicables
- Aide à la définition de la stratégie de défense de l'Utilisateur;

**3. CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ DES DONNÉES**

---

Les dispositions des articles 8.2 et 8.3 des CGU s'appliquent aux Données Personnelles des Utilisateurs.

**4. BASES LEGALES DE TRAITEMENT**

---

Le Cabinet traite les Données afin de remplir la mission qui lui a été donnée par l'Utilisateur (base légale de l'article 6.1b) du RGPD : exécution du contrat conclu avec la personne concernée).

En outre, le traitement est opéré dans l'intérêt légitime du Cabinet, afin d'améliorer la qualité de ses services aux justiciables.

**5. DESTINATAIRES DES DONNEES**

---

Les destinataires potentiels des Données de l'Utilisateur sont précisées à l'article 8.2 des CGU.

Ni LUMO, ni le Cabinet ne procéderont à une exploitation commerciale des Données de l'Utilisateur.

**6. DURÉE DE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES**

---

Par défaut, les Données Personnelles des Utilisateurs, rattachées à un Dossier, ne sont traitées que pour la durée de ce Dossier, et seront effacées de la base active de l'Application, dès clôture du Dossier par le Cabinet.

Certaines Données Personnelles (notamment l'identité de l'Utilisateur) peuvent néanmoins être conservées par le Cabinet, dans l'Application, si d'autres Dossiers confiés par l'Utilisateur demeurent ouverts.

Les Données seront conservées en base d'archive intermédiaire pendant une durée maximum de 5 ans à compter de la clôture du Dossier, afin de pouvoir justifier du bon accomplissement de sa mission par le Cabinet.

## **7. DROITS DE L'UTILISATEUR**

---

L'Utilisateur peut demander au Cabinet :

- ✓ l'accès aux Données Personnelles traitées par l'Application dans le cadre du Dossier: il sera remis une copie des Données chiffrées sous format .csv, ou tout autre format communément utilisé; les autres Données seront communiquées dans leur format d'origine. Il est précisé que certaines données, notamment celles couvertes par la confidentialité des correspondances entre avocats ou avec des tiers, pourront être exclues de cette communication.
  
- ✓ la rectification ou la mise à jour de ces Données qui seraient inexactes ou incomplètes ;
  
- ✓ la suppression de ces Données, dans les conditions prévues à l'article 17 du RGPD, s'il estime que les Données en question ne sont plus nécessaires pour le traitement de son Dossier, sans préjudice de la position du Cabinet sur cette demande.

En cas de litige sur l'exercice de ces droits, seul le Bâtonnier de l'ordre des avocats auquel est rattaché le Cabinet sera compétent, dès lors qu'il concerne le traitement du Dossier par le Cabinet.

Néanmoins, l'Utilisateur est informé qu'il peut saisir la CNIL de toute demande d'exercice de ses droits : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>